

Commune de COUTICHES 59158



Carte Environnementale



PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbaine

Pour information

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 24/01/2014
Sources : Géomatrices Studies (C) Cadastre / Pô - Ddpt
Email : ddtm.sudnord@nord.fr

LEGENDE

- Contour de commune
- Infrastructure
 - Route Départementale
 - Voie Bruyante - Secteur de Bruit
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr) Source : C.GI 59
- Patrimoine Naturel
 - ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
 - ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
 - Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe) Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
 - Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional
 - Natura2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : Dreal

Annexes

Natura 2000
Réseau écologique européen cohérent formé à terme par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Elles établissent la base réglementaire de la protection des habitats naturels, des espèces végétales et animales, des sites géologiques et de la richesse de l'écosystème soit au sein du cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 411-1 à L. 411-7 du Code de l'Environnement). Elles sont issues de l'inventaire des sites d'intérêt communautaire (SIC) transmis à la commission en 2002 et 2005.

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'urbanisme (SCoU, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau prévoient les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.
La représentation des zones à dominante humide du SDAGE (D. 50 000) est due, pour la partie indiquée, et est la propriété collective de la commune de Coutiches.
Les zones à dominante humide du SDAGE sont classées en deux types de zones humides (ZH) : les zones humides de préservation (ZH1) et les zones humides de gestion (ZH2). Les documents de SDAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Les objectifs sont la connaissance permanente ainsi que la préservation de ces zones, leur intérêt scientifique, leur intérêt paysager et la richesse de l'écosystème soit au sein du cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 411-1 à L. 411-7 du Code de l'Environnement).
Type 1 : secteurs de superficie ou d'importance remarquables, il a 2 types de Znieff et est l'ensemble de première génération est en cours de modernisation.
Type 2 : secteurs de superficie ou d'importance remarquables, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
Type 3 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transport terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et tram roulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les routes et tram roulant de plus de 50 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer à vitesse de plus de 100 km/h par jour,
- les voies de transport en commun à vitesse de plus de 100 km/h ou moins par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (des publications de l'acte d'autorisation d'usage publique ou l'inscription en emplacement réservé dans le PLU ou l'inscription d'un projet d'intérêt général).

